

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 12 AVRIL 2022**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 20
- de votants 27

L'an deux mil vingt deux

Le douze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

OBJET

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION  
2022**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19/04/2022

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G. COLLET MP. THUILLET C. DESROUSSEAU H. DUMOULIN H. LEDOUX A. AIT BAHA JM. DELANNOY B. MERESSE S. PIROTTE C. RIFF I. PLOUVIER A. MALABOEUF F. COQUELET V. PORQUET G. MONTAY S. GLINEUR JC. REZIGA

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 06/04/2022

Etaient excusés : C. MERCIER L. BLONDEAU A. DEVEMY L. PHILIPPE B. LE MAIGNENT S. SPOTO C. GRAND

Procurations respectives à : C. COLLET B. MERESSE P. BAUDRIN C. COLLET P. BAUDRIN G. MONTAY S. GLINEUR

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé de fixer les taux d'imposition pour l'année 2022 et d'appliquer une variation proportionnelle de coefficient : 1.

Cela équivaut à maintenir des taux communaux identiques à ceux appliqués en 2021.

	TAUX 2021	TAUX 2022	BASES	PRODUIT
Foncier Bâti	37	37	2 593 000,00	959 410,00
Foncier non Bâti	86,41	86,41	88 500,00	76 473,00
<b>TOTAL</b>				<b>1 035 883,00</b>

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les taux proposés.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 19 avril 2022

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

